

ASSEMBLEE GENERALE

DES PORTEURS

DE TITRES PARTICIPATIFS

EXERCICE 2011

COMMENTAIRES SUR LA REMUNERATION

DES TITRES PARTICIPATIFS

EXERCICE 2011

REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SERVANT DE BASE A LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES TITRES PARTICIPATIFS EMIS LE 27 JANVIER 1986.

Conformément aux principes et règles d'établissement des comptes du Groupe exposés dans la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 7 janvier 1986 sous le n° 86.10, les modalités suivantes ont été appliquées :

I. Périmètre retenu :

Le périmètre est identique à celui de **2010**. Les comptes du Groupe comprennent donc, outre ceux de Crédit Coopératif, ceux des sociétés suivantes :

- BTP-BANQUE
- INTER-COOP
- INTERCOP LOCATION
- BTP CAPITAL INVESTISSEMENT
- ECOFI INVESTISSEMENTS
- BTP CAPITAL CONSEIL
- UNION CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF
- SAS, SOCIETARIAT CREDIT COOPERATIF BANQUE POPULAIRE.

Ont été inclus dans les présents comptes du Groupe ceux d'organismes appartenant intégralement aux sociétés ci-dessus mentionnées et dont l'objet constitue un prolongement de l'activité de crédit consistant soit en la détention d'immobilisations soit en la fourniture de services nécessaires à l'exploitation bancaire.



Ces organismes sont :

- UNION des SOCIETES du CREDIT COOPERATIF (Groupement d'intérêt économique).
- TRANSIMMO (Société à responsabilité limitée ayant le statut de marchand de biens).
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE du CREDIT COOPERATIF.
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE de Saint-Denis.

II. Méthode d'évaluation

Les présents comptes ont été établis par sommation de ceux des sociétés retenues avec élimination des comptes réciproques et notamment ceux afférents aux détentions de parts de capital.

L'écart d'acquisition « positif », représentatif de la réévaluation d'un immeuble figurant à l'actif de la Société POMMIER-FININDUS, a été affecté comptablement à l'immeuble et amorti sur 25 ans.

L'écart d'acquisition « actif » d'ECOFI-INVESTISSEMENTS est amorti sur 10 ans.

Les résultats réalisés entre les Sociétés du Groupe et notamment les cessions internes ont été éliminés.

Tous les comptes sociaux de ces sociétés ont fait l'objet d'un arrêté comptable en date du **31 décembre 2011**.

III. Règles d'évaluation

Au sein des comptes de Crédit Coopératif, il est rappelé que, depuis l'émission de l'emprunt du 19 juillet 1995, la durée d'amortissement des frais d'émission retenue est équivalente à celle du remboursement.

Les encours des opérations de crédit-bail sont portés à l'actif du bilan à hauteur des valeurs nettes des comptes sociaux en ce qui concerne les immeubles et le matériel.

IV. Calcul du coefficient de participation de l'année 2012.

Le résultat de **l'année 2011** s'élève à **24.478 m€**.

Les résultats des **années 2009 et 2010** s'établissent à :

- **2009 : 21.636 m€**
- **2010 : 24.478 m€**



CALCUL DU TAUX DE REMUNERATION DU COUPON PAYABLE LE 30 JUILLET 2012.

A. RAPPEL

Taux de rémunération du coupon du **30.07.2012**

50 % TMO + 35 % TMO x CP 12
(partie fixe) (partie variable)

Taux minimum : **90 % TMO**

Taux maximum : **110 % TMO**
(pour coupon 2012)

sachant que :

TMO : Moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés du **1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011** soit : **3,578%** :

- la rémunération minimum de **90%** de TMO est de **3,23%**
- la rémunération maximum de **110%** de TMO est de **3,94%**

CP11 : Coefficient de participation 2011

B. CALCUL DU COEFFICIENT DE PARTICIPATION 2012

Il est déterminé par la formule :

$$CP\ 12 = CP\ 11 \times \frac{\text{Résultat 2011} + \text{Résultat 2010}}{\text{Résultat 2010} + \text{Résultat 2009}}$$

$$\text{soit } CP\ 12 = 0,5004 \times \frac{25,677 + 24,478}{24,478 + 21,636}$$

$$\boxed{CP\ 12 = 0,5443}$$

C. CALCUL DU COUPON PAYABLE LE 30 JUILLET 2012

$$(50 \% \times 3,578) + (35 \% \times 3,578 \times 0,5443) = \mathbf{2,4706 \%}$$

Le taux ainsi obtenu étant inférieur au taux minimum applicable de 90 % du TMO, soit 3,23%, c'est ce dernier taux qui doit être retenu.

Coupon payable le **30 juillet 2012** :

$$152,45 \times 3,23 \% = \mathbf{4,92 \text{ €}}$$



1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



138, boulevard Haussmann
75008 Paris
France

CREDIT COOPERATIF S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2011
Crédit Coopératif S.A.
33, Avenue des Trois Fontanot – 92000 - Nanterre
Ce rapport contient 3 pages



1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



138, boulevard Haussmann
75008 Paris
France

Crédit Coopératif S.A.

Siège social : 33, rue des Trois Fontanot – 92000 Nanterre
Société Anonyme au capital de 743 718 786 €

Rapport des commissaires aux comptes sur la rémunération des titres participatifs

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux porteurs de titres participatifs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Crédit Coopératif S.A. et en exécution de la mission prévue par l'article L.228-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Nous avons établi le 30 mars 2012 notre rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et notre rapport sur les comptes consolidés.

Les éléments de calcul de la rémunération des titres participatifs ont été déterminés par les dirigeants. Il nous appartient de nous prononcer au regard de leur conformité avec le contrat d'émission et de leur concordance avec les comptes consolidés des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation spécifique défini par ce contrat.

Les éléments de calcul qui nous ont été communiqués se présentent comme suit :

Le coefficient de participation (C.P.) applicable à la partie variable du coupon, soit 0,5443 pour celui payable le 28 juillet 2012, a été calculé conformément aux règles posées par la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse le 7 janvier 1986 et par référence aux résultats du Groupe établis selon une méthode d'évaluation constante, soit 21.636 M€ pour 2009, 24.478 M€ pour 2010 et 25.677M€ pour 2011.

Appliqué à la détermination de la partie variable du coupon, ce coefficient conduit à un taux de 2,4706 % qui est inférieur au plancher de rémunération applicable, soit 90% du TMO. En conséquence, ce dernier taux trouve cette année à s'appliquer : il s'élève à 3,23 %. Le coupon sera ainsi fixé à 4,92 €.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la conformité et la concordance des éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs avec le contrat d'émission et les comptes consolidés des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation spécifique défini par ce contrat.



Crédit Coopératif S.A.

*Rapport des commissaires aux comptes
sur la rémunération des titres participatifs*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la conformité et la concordance des éléments de calcul servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs.

Paris La Défense et Paris, le 30 mars 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SOFIDEEC Baker Tilly

Fabrice Odent
Associé

Jean-François Dermagne
Associé

Cyrille Baud
Associé

- Exercice clos le 31 décembre 2011

BILAN PUBLIABLE DU GROUPE CREDIT COOPERATIF AU 31 DECEMBRE 2011

TITRES PARTICIPATIFS

(en milliers d'euros)

ACTIF	EXERCICE 2011	EXERCICE 2011	PASSIF	EXERCICE 2011	EXERCICE 2011
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 513 095	2 307 477	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	1 447 608	1 211 101
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP.....	159 054	148 878	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	6 740 759	6 030 665
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES.....	350 925	388 518	. COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL.....	1 911 253	1 481 521
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	2 003 116	1 770 081	. AUTRES DETTES	4 829 506	4 549 144
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8 054 443	7 048 093	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3 252 276	2 582 552
CREANCES COMMERCIALES.....	284 411	237 973	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	297 478	285 195
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE.....	7 341 428	6 418 387	PASSIFS DIVERS	113 512	97 439
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS.....	428 604	391 733	COMPTES DE REGULARISATION	183 966	187 756
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	473 297	490 941	ECARTS D'ACQUISITION		
OPERATIONS SUR TITRES	1 276 759	861 473	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	45 970	42 090
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 156 993	562 418	DETTES SUBORDONNEES	158 800	157 075
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE.....	119 766	299 055	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	30 796	17 826
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	335 020	316 857	INTERETS MINORITAIRES	6 074	4 908
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES.....	333 500	315 337	.DANS LES RESERVES	5924	4671
AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	1 520	1 520	.DANS LE RESULTAT	150	237
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	171 521	150 453	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)	1 101 749	1 034 331
ECART D'ACQUISITION	384	911	- CAPITAL SOUSCRIT	693 484	634 006
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	256 991	189 538	- PRIMES D'EMISSION	121 991	121 991
AUTRES ACTIFS	107 420	47 030	- RESERVES CONSOLIDEES, ECART DE REEVALUATION, ECART DE CONVERSION, DIFFERENCES SUR MISES EN EQUIVALEN	254 459	247 882
COMPTES DE REGULARISATION	149 571	142 508	- PROVISIONS REGLEMENTEES	6 138	5 974
			- RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	25 677	24 478
TOTAL DE L'ACTIF	13 081 510	11 365 743	TOTAL DU PASSIF	13 081 510	11 365 743

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

TITRES PARTICIPATIFS

(en milliers d'euros)

	31/12/2011	31/12/2010
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES.....	+ 555 594	+ 512 315
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.....	29 828	22 937
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.....	312 455	270 062
+ Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	83 805	89 760
+ Produits sur opérations de crédit bail et assimilés.....	129 506	129 556
+ Autres intérêts et produits assimilés		
+ INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	- 283 887	- 245 693
+ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit.....	27 988	19 580
+ Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.....	53 703	40 323
+ Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	103 379	88 793
+ Charges sur opérations de crédit bail et assimilés.....	98 817	96 997
+ Autres intérêts et charges assimilés		
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	+ 4 015	+ 4 341
± COMMISSIONS (PRODUITS)	+ 110 082	+ 104 843
- COMMISSIONS (CHARGES)	- 30 108	- 28 808
+ - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION.	1 301	137
+/- Solde en bénéfice des opérations sur titres de transaction.....	119	164
+/- Solde en bénéfice des opérations de change.....	473	453
+/- Solde en perte des opérations sur instruments financiers	709	-480
+/- GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILE	1 523	3 512
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	+ 1 018	+ 332
+ Autres produits	1 018	332
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	- 13 293	- 14 412
- Autres charges	13 293	14 412
PRODUIT NET BANCAIRE	346 245	336 567
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	247 008	240 109
- Frais de personnel.....	152 198	147 667
- Autres frais administratifs.....	94 810	92 442
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.....	- 13 105	- 11 636
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	86 132	84 822
+/- COÛT DU RISQUE.....	-23 715	-38 738
RESULTAT D'EXPLOITATION	62 417	46 084
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	125	2 419
+/- GAINS OU PERTES SUR ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS.....	376	3 019
+/- GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES.....	-251	-600
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	62 542	48 503
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL		
IMPOT SUR LES BENEFICES	- 23 041	- 14 718
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION	-527	-527
+/- DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROV. REGLEMENTEES	-13 147	-8 543
INTERETS MINORITAIRES.....	- 150	237
+ /- RESULTAT NET - PART DU GROUPE	25 677	24 478

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE
DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS
EMISSION JANVIER 1986 DE 22.867.500 €

PREMIERE RESOLUTION

Ayant entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2011** et des sociétés formant le Groupe du Crédit Coopératif, les porteurs de titres participatifs, émis en janvier 1986, ne formulent pas de réserve sur ce rapport.

DEUXIEME RESOLUTION

Ayant entendu le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au **31 décembre 2011** et sur les éléments servant à la détermination de la rémunération des titres participatifs, les porteurs de titres participatifs, émis en janvier 1986, ne formulent aucune réserve sur ce rapport.

Il est noté que, conformément à ces comptes, la rémunération des titres participatifs est de **3,23%** du nominal. Le coupon brut s'élève à **4,92 €** et sera mis en paiement le **30 juillet 2012**.

TROISIEME RESOLUTION

La rémunération des représentants titulaires de la masse pour **l'année 2012** est fixée à **600 €** pour chaque représentant.

Cette rémunération, payable le **29 juillet 2013**, ne comprend pas les frais de gestion.



Crédit Coopératif,
Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable
R.C.S. Nanterre B 349 974 931 - APE 6419Z
33, rue des Trois Fontanot
BP 211 – 92002 Nanterre cedex
Tél. : 01 47 24 85 00
www.credit-cooperatif.coop